



L'ACTUALITÉ DU SN2SP



Vous souhaitez vous investir et représenter vos collègues lors des prochaines élections professionnelles ? L'UNSA est à vos côtés !

Contactez-nous dès que vos élections approchent : nous vous accompagnerons dans la constitution de vos listes et tout au long de vos élections !

NOS ÉLECTIONS



sn2sp@unsa.org



 **ELSAN**
CLINIQUE CONTI

Représentativité UNSA :
94,25 %
Nous sommes
la 1ère organisation syndicale !

 **ELSAN**
HÔPITAL PRIVÉ
DU GRAND NARBONNE

Représentativité UNSA :
38,92 %
Nous sommes
la 1ère organisation syndicale !

GroupeSOS
Santé
 **Polyclinique
du Parc**

Représentativité UNSA :
49,54 %
Nous sommes
la 2ème organisation syndicale !



CLINIQUE INTERNATIONALE
DU PARC MONCEAU

Représentativité UNSA :
100 %
Nous sommes
la 1ère organisation syndicale !



VOS INTERLOCUTRICES À L'UNSA SN2SP



VALÉRIE CINGAL TRÉSORIÈRE

- Comptabilité
- Gestion des prélèvements
- Gestion des comptes et sous comptes
- Gestion des remboursements
- Gestion dossiers Thémis (protection juridique)
- Organisation de l'Assemblée Générale



tresorerie.sn2sp@unsa.org
07.83.48.16.03

JOSÉPHINE MÉON SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

- Création de tracts et communiqués
- Gestion des élections CSE
- Gestion des mandats syndicaux
- Organisation de l'Assemblée Générale
- Gestion des réseaux sociaux et de la tribune mensuelle
- Organisation bureaux élargis
- Accueil téléphonique



sn2sp@unsa.org
06.82.00.35.66

MAEVA CINGAL SECRÉTAIRE & ASSISTANTE TRÉSORERIE

- Gestion des adhésions / cotisations / résiliations
- Gestion des prélèvements
- Gestion des accès à la plateforme Couleur CE
- Commande de goodies
- Gestion des colis
- Accueil téléphonique
- Co gestion des dossiers Thémis (protection juridique)
- Organisation de l'Assemblée Générale



secretariat.sn2sp@unsa.org
07.45.22.38.74



Maeva

Valérie

Joséphine

EVOLUTION DU CONGÉ POUR ÉVÉNEMENT FAMILIAL LIÉ À UN ENFANT MALADE

loi n° 2026-617 du 12 juin 2026 qui modifie l'article L. 3142-4 du Code du travail.

NOUVEAUTÉ : le congé pour événement familial lié à l'annonce d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap d'un enfant passe à 10 jours ouvrables.

Cette mesure s'applique à **tous les salariés** y compris si :

- 👉 votre convention collective prévoit encore 5 jours.
- 👉 Ou si elle ne prévoit aucune disposition sur ce sujet

La loi n° 2026-617 du 12 juin 2026 visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants gravement malades vient modifier le Code du travail.

Désormais, lorsqu'un enfant fait l'objet d'un diagnostic de :

- ✓ d'un cancer ;
- ✓ d'un handicap ;
- ✓ ou d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique,

le salarié bénéficie d'un congé pour événement familial de **10 jours ouvrables**, contre 5 jours auparavant.

Hommage à Claude 🌴

Un rassemblement s'est tenu au siège du groupe Clariane afin de rendre hommage à Claude, notre secrétaire général adjoint du syndicat, décédé en début d'année, et de saluer sa mémoire.

À cette cérémonie étaient présents la direction du groupe, ses collègues du Comité européen, ainsi que nous-mêmes et nos représentants UNSA, réunis pour partager un moment de recueillement et témoigner de l'empreinte qu'il a laissée auprès de toutes celles et ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés.

En signe de reconnaissance et pour faire vivre durablement son souvenir, une salle du siège a été renommée en son honneur. Un geste fort et symbolique, qui témoigne de l'estime et du respect que Claude inspirait, tant sur le plan professionnel qu'humain.



UNSA SN2SP ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Tous nos adhérents sont invités à participer à la visioconférence de notre Assemblée Générale.

Vous recevrez le lien pour vous inscrire à la formation par email (afin d'obtenir votre convocation et votre attestation de présence) et le lien Zoom vous sera envoyé la semaine qui précède l'Assemblée Générale.



DATES

du 14 au 16 octobre



Accessible uniquement aux adhérents à jour de leurs cotisations en 2026 !



Nos partenaires



4

Syndicat national Santé Sociaux Privé de l'UNSA

Maison des syndicats - 9 rue du colonel Rémy - 14000 Caen

sn2sp@unsa.org

06 82 00 35 66